



UN PEU COURT LES AMIS...

Reconnaissons-le, nous n'écoutons pas assez les arguments de nos opposants. De ceux, toujours aussi nombreux, qui veulent pouvoir détruire la nature sans qu'on vienne leur chercher des poux dans la tonsure avec notre « écologie punitive ». Il faut savoir apprécier leurs expertises techniques et scientifiques à leur juste valeur, sonder la profondeur de leurs réflexions et la pertinence de leurs analyses, ne serait-ce que pour essayer d'y répondre.

Foin du dogmatisme donc, regardons nos opposants dans les yeux, scrutons le fond de leur pensée. Sachons écouter leurs arguments. Ne craignons pas d'entendre ce qu'ils ont à dire, dussions-nous revoir nos propres convictions. En d'autres termes, « et s'ils avaient raison !? ».

Alors quoi de mieux que les commentaires à l'occasion des consultations publiques du ministère normalement en charge de l'Ecologie pour connaître, si ce n'est comprendre, nos détracteurs ?

Commençons au hasard si vous le voulez bien, et même si vous ne le voulez pas, par la consultation publique visant à retirer le Grand Tétrás de la liste des espèces chassables et à l'inscrire dans celle des espèces protégées qui se tenait cet été. Malgré une large majorité favorable à sa protection parmi les 10.000 contributions, nous avons trouvé quelques voix qui s'indignaient de cette perspective de protection. Pas la peine de nous corriger nous avons, sans malice aucune, laissé volontairement les fautes.

Il y a ceux qui expliquent qu'il faut laisser le Grand Tétrás dans la liste des espèces chassables sans quoi les chasseurs, qui ont fait leur preuve dans sa protection (c'est vrai qu'il se porte tellement bien...), ne s'en occuperont plus :

« Le milieu de la chasse a su montrer ses capacités à s'adapter à la réalité des dynamiques de population. Le grand tétras n'est plus chassé, par l'initiative des chasseurs eux-mêmes. Tant qu'il reste une espèce chassable, les chasseurs s'investissent dans des actions concrètes pour sa conservation. Le retirer de ce dispositif donne une signalisation négative aux chasseurs, laissant croire qu'ils que les nombreuses actions qu'ils mènent pour la restauration des milieux est inutile, alors que c'est là le point essentiel pour la conservation de l'espèce. Cette décision est uniquement politique et aura des effets négatifs ».

Ceux qui recommandent une bonne « gestion adaptative », c'est-à-dire qu'on puisse continuer à en tuer même si c'est un peu moins qu'avant :

« Nous avons les moyens d'appliquer une bonne gestion adaptative. Il faut surtout œuvrer pour maintenir son milieu ».

« Il faut une gestion adaptative. Seule une gestion durable de l'espèce par les organismes de la chasse permettra de la maintenir. Seuls les chasseurs travaillent au maintien de cette espèce ».

« Je suis défavorable au retrait du grand tétras de la liste des espèces chassable, il faut laisser la gestion de cette espèce aux chasseurs qui sont sur le terrain et les plus capable de le gérer ».

Certains d'entre eux renvoient la faute aux autres, ceux qui dérangent l'espèce, ce qui n'est évidemment pas le cas des chasseurs :

« Bonjour, j'espère que tout ceux qui sont pour l'interdiction de sa chasse ne font pas partie de ceux qui contribuent au dérangement de cet oiseau dans son environnement. Avis favorable pour conserver son statut d'espèce chassable. Merci ».

« Le grand tétras est déjà protégé par un plan de chasse avec zéro prélèvement. Si les chasseurs perdent l'espoir de pouvoir le chasser un jour, ils vont arrêter de protéger et d'entretenir son environnement et la population diminuera encore plus rapidement. En Europe, les seules régions où le grand tétras se maintient sont celles où il peut être chassé ».

« "Les protecteurs" de la nature sont incapables de protéger ces oiseaux ! Quand on voit ce qu'ils font dans les Vosges actuellement, à lâcher des oiseaux capturés en Norvège et qui se font tous tuer par des martres. Tout cela avec l'argent des contribuables... »

Le Docteur Chicanos quant à lui rappelle à juste titre que le Conseil d'Etat n'a pas demandé à sortir le Grand Tétras de la liste des espèces chassables ; il oublie juste de préciser qu'il a ordonné un moratoire de 5 ans :

« Avis défavorable Dans sa décision du 1er juin 2022 (CE, 1er juin 2022, n° 453232), le Conseil d'État n'a jamais demandé le retrait du grand tétras de la liste des espèces de gibier, ni son classement parmi les espèces protégées. Au contraire, le même jour, dans une autre décision (CE, 1er juin 2022, n° 445616), le Conseil d'État a expressément validé le principe de la gestion adaptative, instauré par la loi du 24 juillet 2019 »

Il y a ceux qui ont un avis aussi tranché que bref, comme un coup de feu dans le silence des montagnes :

« avis défavorable de le sortir des espèce gibier »

Pas la peine de retranscrire les dizaines d'avis du même acabit, ces chroniques sont déjà assez longues. Ce qu'il faut surtout retenir c'est que le meilleur moyen de restaurer les populations de Grand tétras en mauvais état de conservation c'est... de continuer à le chasser. *« Dis donc il a l'air mort ce Grand tétras ? ».* *« Rien de grave c'est la gestion adaptative ! ».* Le problème ce n'est pas la chasse mais les autres pratiques comme la randonnée. Du reste comme les quotas sont nuls on peut continuer à le chasser etc. Alors qu'avons-nous à répondre à cet argument massue nous les protecteurs de toutes plumes ?

Penchons-nous maintenant sur le projet d'arrêté visant à détruire un maximum de corvidés et autres mustélidés qualifiés d'Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts également en consultation cet été. Il a été encore plus difficile de trouver des soutiens à ce projet parmi les 75.337 contributions. Mais il y en a quelques-unes qui méritent notre attention.

Il y a ceux qui n'ont pas compris la question :

« Défavorable. La nature ne se gère pas toute seule Encore des citoyens qui décident pour nous ».
NDLR : l'analyse des milliers de réponses ne se fait pas manuellement : le système de comptage retiendra un avis défavorable au projet d'arrêté de classement ESOD.

Ceux qui n'aiment pas les citoyens, les écologistes et autres végétariens, et tiennent à ce que ça se sache :

« Ils sont plus que jamais déterminés à vouloir imposer une écologie punitive irresponsable dont la doctrine générale est une déshumanisation de nos territoires ruraux afin de nous retirer notre identité culturelle et sociale. Mais ces forts en gueule qui aiment bouffer leur "merde" en cachette seront confrontés à une résistance solide du monde rural qui aime ses territoires » ;

« Pourquoi les associations de défense de la Nature ne se mobilisent pas pour indemniser les dégâts occasionnés par certaines espèces? Pourquoi ce sont toujours des personnes vivant en majorité dans des centres urbains qui veulent donner des leçons de nature aux gens qui vivent au milieu d'elle? Je ne le comprend pas, peut-être parce que j'ai de la terre à mes souliers... »

« bonjour il faut une régulation raisonnée et adaptée à un lieu nous ne voyons pas beaucoup les écologues ou pseudo sur les feux en gironde ou les landes »

« Je suis pour que toutes ces espèces soit classées ESOD. L'homme a de tout temps protégé ses biens (son bétail, ses volailles et ses cultures). Ceux qui veulent les protéger ne possèdent rien de tout cela et ne comprennent pas les ruraux que nous sommes, ils ne se rendent pas compte que tout ce qu'ils achètent en supermarché pour se nourrir vient d'une ferme et toutes ces fermes ont besoin de protéger leurs biens sans quoi la famine nous guette »

Du côté des chasseurs scientifiques, on avance l'argument de l'indispensable interventionnisme si l'on ne veut pas que tout parte à vau-l'eau :

« Les études scientifiques prouvent qu'il faut une régulation de ces espèces et chasseurs doivent endosser ce rôle » ; « il faut absolument pour le équilibre des espèces réguler les nuisibles de la liste ESOD Merci » ;

« Je donne un avis favorable à cette liste car le renard, le corbeau, la fouine ,la martre etc ...occasionnent énormément de dégâts » ;

« Pour lutter contre les nuisances causées par ces animaux » ;

« il faut absolument pour le équilibre des espèces réguler les nuisibles de la liste ESOD trop de disparition du petit gibier du a la predations intensives » ;

« L'homme fait partie des milieux. La régulation n'est pas l'extermination d'une espèce . Le piégeage participe depuis des siècles à éviter certaines invasions . De plus limite les maladies transmissibles » ;

« il faut absolument pour le équilibre des espèces réguler les nuisibles de la liste ESOD trop de disparition du petit gibier du a la predations intensives » ; L'homme fait partie des milieux » ;

« avis favorable pour réguler corbeaux freux et corneilles pour sauver nos récoltes de maïs et tournesol. Et le renard pour éviter la propagation de maladies et pour protéger nos chers poulaillers et la petite faune (perdreaux,faisans,levraux....) ainsi que nos chats en campagne comme en ville » ;

On retiendra que les équilibres naturels dépendent de l'Homme, seul capable de limiter le nombre de prédateurs qui, sans son intervention salutaire, se gaveraient jusqu'à plus soif, et fin de leurs propres proies finissant par mourir eux-mêmes... de faim ! Qu'est-ce que vous avez à répondre à ça, amis naturalistes par nature citadins, écologistes hors sol, mangeurs de quinoa ? Fourbissez vos arguments, affutez vos armes.

Autre consultation publique estivale, celle qui soumettait le projet de moratoire de la chasse du Coulis cendré et de la Barge à queue noire pour un an (un an seulement). 3500 contributions avec un même taux d'avis favorable approchant les 90%.

Il y a toujours ceux qui se servent de la « gestion adaptative » comme d'un joker et invitent à moins d'idéologie (suivez notre regard) :

« Je suis contre ce projet d'arrêté. A mon sens, il n'est pas nécessaire de suspendre une énième fois la chasse de ces 2 espèces ! Il serait préférable de mettre en place une gestion adaptative avec des quotas de prélèvement nationaux, comme cela est mis en place pour d'autres espèces et cela fonctionne très bien ! Un peu de bon sens et de pertinence avec le terrain en lieu et place des idéologies ambiantes et attristantes, déconnectées de la réalité. »

« Les moratoire on montré la limite de leur efficacité. La chasse est un moyen très sûr et très efficace de gestion des effectifs de ces deux espèces. Elle permet grâce aux chasseurs la restauration et la conservation des milieux de reproduction à l'inverse de ceux qui crient au loup et ne font rien de concret sur le terrain ».

Ceux qui pensent qu'étudier et gérer valent mieux que protéger et conserver :

« La gestion d'une espèce ne peut pas se faire que par l'interdiction automatique mais les solutions se trouvent dans l'étude et la gestion ».

« La gestion d'une espèce ne peut pas se faire que par l'interdiction automatique mais les solutions se trouvent dans l'étude et la gestion ».

Celui qui s'est trompé de consultation :

« Le lagopède alpin n'est pas une espèce menacée d'extinction »

Celui qui ne trouve pas les bons mots pour le dire :

« Une fois de plus on prend les chasseurs pour les boucs émissaires et responsable de tout les maux de la terre ».

Ceux qui savent de quoi ils parlent :

« La chasse n'est pas le facteur qui menace ces espèces. Au vu du nombre que j'ai vu en Manche, ces deux espèces sont toujours présentes en quantité ».

« Aucune évaluation publique n'a démontré que les moratoires successifs avaient eu un effet mesurable sur l'état de conservation de ces 2 espèces. Une mesure aussi restrictive devrait être fondée sur une analyse scientifique de son efficacité ».

« Il faut protéger les zones humides en les faisant gérer par les chasseurs pour qu'elles restent accueillantes pour le gibier d'eau et autres espèces inféodées aux zones humides... le moratoire de ces espèces ne sert à rien si leurs habitats sont dégradés ou laissés en friche par des pseudo protecteurs de la nature... »

NDLR : rien ne prouve que d'arrêter de tuer des barges et courlis permettent de restaurer leurs effectifs. Donc autant continuer puisque c'est foutu pour ces deux espèces !

Toujours celui qui n'a rien compris et tire une balle dans les pattes des courlis et barges en émettant un avis défavorable... au projet de protection :

« Je suis défavorable à la chasse de ces deux espèces »

Ceux qui pensent qu'il faut laisser les clés de la Nature à la Fédération nationale des chasseurs :

« Défavorable car les moratoires n'apportent rien de concret , la meilleure gestion cynégétique reste celle réalisée par la Fnc Qui avec ChassAdapt peut contrôler les prélèvements en temps réel »

« Les moratoires n'apportent rien de concret, laissez la FNC réglementer la chasse de ces oiseaux et surtout donnez les moyens à celle ci de pouvoir recréer les zones humides adaptées à l'avifaune »

Sans oublier ceux, plus nombreux, qui ont un argument aussi clair que concis :

« Les chasseurs sont les mieux placés pour apprécier si une espèce est chassable ou pas !! »

NDLR : et les bouchers pour savoir s'il faut encourager le végétarisme...

« Avis défavorable au prolongement des moratoire ».

« Avis défavorable au prolongement des moratoires infondé »

« J'opte pour un avis défavorable concernant ces interdictions ».

D'une analyse détaillée conduite par un lecteur éclairé de l'Echo des Terriers (redondance ou euphémisme ?), les tenants du massacre de la nature et de ses hôtes ont des contributions beaucoup moins argumentées que celles des protecteurs de la nature :

Quand il s'agit de flinguer les ESOD :

Longueur des avis

Les défavorables argumentent aussi davantage : **51 % dépassent 200 caractères** (dont **18 % plus de 500**), contre **36 %** côté favorable (dont **11 % plus de 500**). La médiane résume l'écart : **205 caractères côté défavorable contre 142 côté favorable**, soit 44 % de plus — et les avis favorables sont deux fois plus souvent très brefs (**13 % sous 50 caractères**, contre 7 %).

Quand il s'agit de flinguer 12.000 Tourterelle des bois :

Longueur des avis

Les avis défavorables sont **nettement plus développés** : 21 % dépassent 250 caractères contre 4 % côté favorable. À l'inverse, 15 % des avis défavorables font moins de 50 caractères, contre 21 % côté favorable — signe d'un argumentaire **en moyenne plus étoffé** du côté des avis défavorables.

Quand il s'agit de flinguer 5.000 Fuligules milouins :

Longueur des avis

Les avis défavorables sont **nettement plus développés** : 54 % dépassent 150 caractères (**34 % plus de 250**), contre 21 % côté favorable (**10 % plus de 250**) — l'opposition argumente, le soutien s'exprime plus brièvement.

Euh... c'est un peu court les amis ! Heureusement que le ministère ne s'intéresse pas au contenu des contributions. Sans quoi il finirait par se sentir obligé de renoncer à ses propres projets de destruction du vivant.

Brèves de terriers :

Blaise le blaireau : je viens d'entendre une émission sur ICI Drôme Ardèche et je crois que c'est foutu.

Marta la fouine : qu'est-ce qui te fait dire ça ?

Blaise : c'était une émission consacrée aux économies d'eau, et les gens appelaient pour dire leurs bonnes pratiques. Une auditrice a expliqué qu'elle achète des pacs de bouteilles d'eau en plastique comme ça elle fait plus attention à ne pas la gaspiller que quand ça coule du robinet. Et l'animatrice de l'émission a trouvé que c'était une bonne idée !

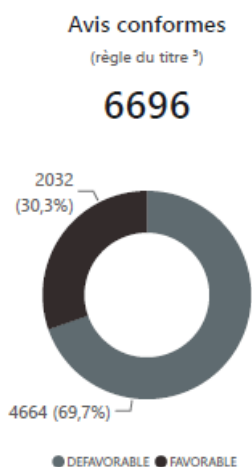
Marta : ah oui quand même... Mais pourquoi tu portes ce bonnet rouge il fait 30° ?

Blaise : parce qu'en plus ils ont dit aux informations que Ségolène Royal revient !

Notre rubrique « Non seulement les cons ça ose tout, mais ça tire sur tout ce qui bouge » :

Plus de budget pour un modèle agricole du passé, et moins pour une écologie du futur : [Annulation budgétaire 2026 : 500 millions d'euros de crédits supprimés, l'écologie la plus touchée](#)

Qui veut la peau de la tourterelle des bois ? : l'été dernier une autre consultation publique visait à recueillir l'avis des citoyens sur le projet d'autoriser la chasse de 12.000 tourterelles des bois. Sans surprise une très large majorité des contributions (70%) étaient défavorables :



Ce qui n'a pas empêché le ministère normalement en charge de la biodiversité de signer cet arrêt de mort. Malgré l'avis défavorable du Comité des experts de la gestion adaptative (CEGA) et en s'appuyant notamment sur l'avis favorable du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage (CNCFS) avec 74% de voix (soit 17) contre 26% seulement de voix défavorables (soit 6).

Il est intéressant de s'arrêter un moment sur la composition et donc l'objectivité de ce « haut conseil » de la chasse :

Ceux qui approuvent les textes défavorables à la nature disposent de 22 voix :

4 représentants de l'Etat qui soutiennent leurs propres projets d'arrêtés : le directeur chargé de la chasse, le directeur chargé de la forêt, le directeur général de l'Office français de la biodiversité et le directeur général de l'Office national des forêts ;

11 chasseurs : le président de la Fédération nationale des chasseurs (dans les faits son représentant), le président de l'Association nationale des lieutenants de louveterie, et 6 représentants de fédérations de chasseurs (précisons ici que le Président de la FNC siège en tant que président de fédération départementale) ; le président de la fédération des associations de chasseurs aux chiens courants, le président de l'association nationale des chasseurs de montagne, et le président de la fédération française des chasseurs à l'arc ;

+ 2 chasseurs puisque parmi les 4 personnes qualifiées on trouve le Directeur général de la fédération nationale des chasseurs, et le président de l'union nationale des associations de piégeurs.

1 représentant des collectivités territoriales, parfois chasseur lui-même ;

4 représentants des organisations professionnelles représentatives de l'agriculture et de la forêt dont la FNSEA et la Chambre d'agriculture qui votent toujours comme le monde de la chasse ;

Ceux qui défendent la nature et la biodiversité ou sont susceptibles de les défendre disposent de 6 voix :

2 personnes qualifiées qui n'ont pas d'intérêt à agir en matière de chasse ;

4 représentants des organismes scientifiques ou de protection de la nature compétents.

Les chasseurs et leurs alliés disposent donc de 80% des voix au CNCFS, quand les scientifiques et associations de protection n'en ont que 20%. La tourterelle des bois qui n'a eu « que » 74% des voix contre elle s'en sort bien : c'est parce que tous les chasseurs n'étaient pas présents qu'ils n'ont pas fait « carton plein ».

Acharnement cynégétique : chaque année, des centaines de milliers de renards sont tués dans la plupart des départements français au fusil, par piégeage et, comme si ça ne suffisait pas, sur nos routes. 430.000 au fusil et 70.000 par piégeage d'après une étude ONCFS déjà ancienne puisqu'elle portait sur la saison 2013-2014.

D'abord avec sa casquette d'espèce chassable. Exemple d'un arrêté préfectoral pris au hasard : du 13 septembre au 10 janvier de l'année suivante tout est autorisé pour flinguer maître goupil. Dès le lendemain 11 janvier au 28 février inclus il est pourchassé en battue ou à l'occasion de la chasse du gros gibier. Il a trois mois de répit avant que ça ne recommence le 1^{er} juin et jusqu'au 12 septembre à l'occasion de la chasse au gros gibier. En parallèle et en même temps il est piégé toute l'année avec sa casquette d'espèce dite « susceptible d'occasionner des dégâts ».

La quiétude du renard tranquille c'est ici : <https://www.youtube.com/watch?v=f6W4F9i0QXY>

L'horreur du déterrage des renards c'est ici (source One Voice) : <https://one-voice.fr/enquete/en-france-on-massacre-les-renards-toute-lannee/>

Au-delà de l'ignominie de telles pratiques, qui fera le bilan sanitaire, économique et écologique de ce massacre qui perdure depuis des décennies ?

Les chamois et mouflons dans le collimateur : l'un des moyens les plus efficaces pour faire passer une mesure scandaleuse sans que ça se voit est de profiter de la parution d'un texte pour y glisser la mesure litigieuse. Exemple : un décret est paru facilitant l'usage des traceurs GPS fixés aux colliers des chiens de chasse. Avec son seul couteau et sa... bravoure, Rambo a l'air d'un manche.

Dans le même décret il est indiqué que l'article 8 du grand II est supprimé. La belle affaire. Ça ne fait monter personne au rideau. Mais si on vous dit que c'est l'article qui interdisait la chasse en battue des chamois et des mouflons et l'utilisation des chiens vous allez vous étrangler. Pas la peine c'est trop tard, il est possible désormais de chasser les chamois et les mouflons en battues et d'utiliser les chiens comme pour les sangliers. On aurait peut-être pu en discuter et demander l'avis des citoyens non ? <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054399242>

Les ours ne sont pas épargnés : le ministère normalement en charge de la biodiversité facilite, arrêté après arrêté, les mesures d'effarouchement des ours des Pyrénées. La dernière consultation publique se déroulait du 8 au 29 juin. Le CNPN avait émis un avis défavorable à l'unanimité. Avec un argumentaire très bien détaillé

[2026_16_avis_cnpn_projet_arrete_effarouchement_ours_brun_17_06_2026.pdf](#) Le public lui s'est prononcé à plus de 75% contre ce projet d'arrêté. Qu'ont fait la ministre Agnès Genevard en charge des intérêts de la FNSEA et le ministre Mathieu Lefèvre normalement en charge de la transition écologique ? Ils se sont dépêchés de signer l'arrêté dès le 13 juillet [Journal officiel de la République française - N° 163 du 14 juillet 2026](#)

Naturellement vôtre

Blaise

Avertissement : l'Echo des Terriers est une tribune hebdomadaire privée, adressée à une liste de destinataires fermée. Elle fait le pari de l'intelligence de ses lecteurs. Les humeurs n'engagent que leurs auteurs, blaireaux, renards, fouines et autres « malfaisants » qui assument leur mauvaise foi et subjectivité. A une époque de régressions environnementales jamais vues dans l'histoire de la protection de la nature, l'Echo des Terriers n'a d'autre prétention que de s'amuser tout en dénonçant les destructeurs et tartuffes de l'écologie.

Tout lecteur qui s'autoriserait à penser que Blaise est susceptible, même ponctuellement, de faire appel à l'intelligence artificielle pour écrire ses chroniques est susceptible d'être attaqué en diffamation !

Pour recevoir l'Echo des Terriers, il suffit de le demander. Pour ne plus le recevoir, il suffit de le demander.

Vous voulez la partager à des amis, ou mieux à des ennemis de la nature ? Qui vous en empêche ?

Vous cherchez un article déjà paru ? Le Domaine Saint-Antonin les met en ligne ici : <https://saint-antonin.net/Forum/viewforum.php?f=29>

Les remarques en retour des lecteurs ne font pas forcément l'objet de réponse, mais elles sont susceptibles d'être prises en compte et intégrées dans la version PDF finale.

Cette tribune sans prétention s'arrêtera un jour comme elle a commencé. Sans avoir à s'en expliquer.